



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
29 MARS 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

**REPRESENTES** : Hubert BACHELARD à Claire BLANC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-032	<b>Subventions</b>  Rénovation de la chapelle Saint Roch – Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité
-----------------------------	---

La commune souhaite entreprendre la rénovation de la chapelle Saint Roch de la commune de Lambesc. Construite en 1643 sur l'initiative de la congrégation Notre Dame de la Rose, la chapelle Saint Roch se situe Avenue Badonviller s'élève sur l'emplacement d'une léproserie abandonnée en 1585. Laisée à l'abandon et en ruine après la révolution, c'est en 1905 qu'elle devient propriété de la commune de Lambesc.

En 2018, la commune avait entrepris des travaux d'urgence de ravalement de la façade nord et de ressuivi des couvertures en tuile suite aux dégradations dues à l'humidité.

Aujourd'hui, il convient de rénover l'intérieur de cet édifice ancien et très vétuste qui est actuellement mis à disposition de l'église réformée évangélique.

Ces travaux de rénovation consistent à :

- Reprendre et peindre les murs, le plafond et la porte
- Rénover les sols
- Remplacer les menuiseries
- Mettre au norme l'électricité

Ces travaux estimés à environ **85 000,00 € HT** soit 102 000,00 € TTC peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 70 % dans le cadre des travaux de proximité.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Travaux de Proximité	70%	59 500,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	30%	25 500,00 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>85 000,00 €</b>

**Après en avoir délibéré  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 85 000,00 € HT pour la rénovation de la chapelle Saint Roch de la commune de Lambesc
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% dans le cadre des travaux de proximité
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

Anne-Laure JOLY



**Le Maire de Lambesc,**



**Bernard RAMOND**